

Lyon, le 21 mars 2016

## COMMUNIQUE DE PRESSE DE GERARD COLLOMB

---

### **Augmentation du point d'indice de la fonction publique : « La charge induite pour les collectivités doit être compensée par l'Etat »**

Gérard Collomb, Sénateur-maire de Lyon et Président de la Métropole de Lyon, a pris acte de l'annonce par le Gouvernement d'une revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 1,2% : celle-ci interviendra en deux temps, à hauteur de 0,6% le 1er juillet 2016, et de 0,6% au 1er février 2017.

*« Le point d'indice est inchangé depuis 2010, mais ce gel a conduit dans la durée à un réel écrasement des échelles de rémunération des fonctionnaires. Il n'était plus tenable très longtemps. Le dégel du point d'indice résulte d'ailleurs du protocole d'accord sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations, dont le Gouvernement a décidé la mise en œuvre dès le 30 septembre 2015, malgré l'absence de majorité syndicale sur ce texte.*

*Mais si nos agents profiteront de cette hausse, la décision du Gouvernement pèsera très lourdement sur les budgets locaux, alors qu'il opère dans le même temps un repli extrêmement rapide des dotations qu'il verse aux collectivités, afin d'assainir ses comptes.*

***Pour la seule Métropole de Lyon, l'impact de la hausse du point d'indice s'élèvera à 4,1 millions d'euros en année pleine, alors même que la baisse des dotations atteint 57 M €.***

*Pour la Ville, le coût supplémentaire s'élève à 3,4 millions d'euros alors que la baisse des concours financiers de l'Etat est de 13 M €.*

*La charge induite pour les collectivités doit donc être compensée par l'Etat en apportant un correctif à la réduction des dotations qu'il avait programmée en 2016 et 2017.*

#### **Contacts presse :**

[abenoist@grandlyon.com](mailto:abenoist@grandlyon.com)

06 87 72 05 01

[rguillet@grandlyon.com](mailto:rguillet@grandlyon.com)

04 26 99 37 52